

AVIS DE MARCHE

SERVICES

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

SIREDOM, 05 rue Gustave Eiffel Zone Industrielle, Contact : la Direction Générale, à l'attention de M. le président, F-91420 Morangis. Tél. 01 69 74 23 50. E-mail : siredom@wanadoo.fr.

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.siredom.fr>.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Point(s) de contact susmentionné(s).

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Organisme de droit public.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

SECTION II : OBJET DU MARCHE

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

marché de réception et traitement des déchets végétaux de la partie Nord Est du territoire du SIREDOM.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :

Services.

Catégorie de service : n°16.

Lieu principal de prestation : partie Nord Est du territoire du SIREDOM dans le département de l'Essonne(28 communes / 3 déchèteries).

Code NUTS FR.

II.1.3) L'avis implique :

L'établissement d'un accord-cadre.

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre :

Accord-cadre avec un seul opérateur.

Durée de l'accord-cadre: Durée en année(s) : 4.

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :

conformément à la directive européenne 2004/18 du 31 mars 2004, il s'agit d'un accord cadre

Le présent marché à pour objet :

- la réception des déchets végétaux en vrac ou sac biodégradables (sacs papiers), leur traitement par compostage et l'élimination des refus issus du traitement des déchets végétaux:

* des collectes sélectives au porte à porte (et en apport volontaire le cas échéant), organisées par les collectivités compétentes, auprès des ménages résidant dans la partie Nord Est du territoire du SIREDOM (28 communes réparties en epci)

* Des apports des services techniques des communes localisées dans la partie Nord Est du territoire du SIREDOM

* Et de trois déchèteries du SIREDOM (Sainte Geneviève des Bois, Vert le Grand et Vigneux sur Seine)

- la mise à disposition de compost permettant d'approvisionner les déchèteries du réseau.

II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

II.1) DESCRIPTION

90500000.

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Oui.

II.1.8) Division en lots :

Division en lots : Non.

II.1.9) Des variantes seront prises en considération :

Non.

II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.2.1) Quantité ou étendue globale :

ces prestations de traitement font l'objet d'un marché à bon de commandes sans minimum ni maximum conformément aux dispositions de l'article 77 du code des Marchés Publics.

Il s'agit de la réception et du traitement des déchets végétaux collectés sur la partie Nord Est du territoire du SIREDOM: 27000 tonnes estimatives par an de déchets végétaux à réceptionner et traiter.

Valeur estimée hors TVA : 3 400 000 euros.

II.2.2) Options :

Non.

II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION :

Durée en mois : 48 (à compter de la date d'attribution du contrat).

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :

La collectivité pourra demander au titulaire du marché une garantie à première demande ou une caution personnelle et solidaire dans le cadre du remboursement de l'avance forfaitaire de l'article 87 du code des marchés publics.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Le SIREDOM dispose de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Les prestations sont financées par le budget propre du SIREDOM via les contributions financières des collectivités adhérentes et clientes du syndicat.

Le délai global de paiement des prestations, prévu par l'article 98 du code des marchés publics, est de 45 jours maximum à compter de la réception de la demande par la personne publique.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

En cas de groupement, seuls les groupements solidaires, pourront être titulaires du marché.

Les candidats ne peuvent présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :

Non.

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : 1. une lettre de candidature (ou formulaire DC 4) mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement et, dans ce dernier cas, faisant apparaître les membres du groupement. En cas de groupement, conformément à l'article 51-iv du code des marchés publics, la lettre de candidature est signée soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises au stade de la passation du marché ;

2. Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics ;

3. La copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire ;

Conformément à l'article 45-iii du code des marchés publics, le candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs opérateurs économiques pour justifier de ses propres capacités. Dans ce cas, il doit justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Pour ce faire, le candidat doit présenter chaque opérateur économique dont il souhaite que les capacités

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

soient prises en compte. Il doit également remettre, pour chacun des opérateurs économiques, un dossier de présentation comprenant :

- Les mêmes documents que ceux exigés des candidats au présent article pour justifier de leur capacité ;
- Une lettre signée par chaque opérateur économique par laquelle celui-ci s'engage à mettre à la disposition du candidat, si ce dernier est attributaire, ses moyens pour l'exécution du marché.

Tous les documents mentionnés précédemment sont indispensables à l'analyse des candidatures et devront être obligatoirement fournis par les candidats.

III.2.2) Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

III.2.3) Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour les trois dernières années;

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marché de même nature;

Une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé; les prestations sont prouvées par tout moyen et notamment, lorsque les destinataires ont été des opérateurs économiques autres que des pouvoirs adjudicateurs, par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique et, lorsque les destinataires ont été des pouvoirs adjudicateurs, par des certificats émis ou contresignés par l'autorité compétente.

Conformément à l'article 52-i alinéa 4 du code des marchés publics, l'absence de références relatives à l'exécution de marché de même nature ne peut justifier l'élimination d'un candidat.

III.2.4) Marchés réservés :

Non.

III.3) CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES

III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière :

Non.

III.3.2) Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation :

Non.

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

IV.1.1) Type de procédure :

Ouverte.

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :

IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : non.

IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. prix de la prestation. Pondération : 55.
2. valeur technique de l'offre. Pondération : 25.
3. critère environnemental. Pondération : 20.

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée :

Non.

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :

2008-12.

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :

Non.

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

descriptif :

Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents :
17 décembre 2008 - 12:00.

Documents payants : non.

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

17 décembre 2008 - 12:00.

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

français.

IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres :

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : oui.

un ou plusieurs membres du service technique compétent du pouvoir adjudicateur, des personnalités désignées par le président de la commission d'appel d'offres en raison de leurs compétences dans la matière qui fait l'objet de la consultation, le représentant de la DGCCRF et le comptable public.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE :

Non.

VI.2) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANÇÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :

Non.

VI.3) AUTRES INFORMATIONS :

Conformément à l'article 45-iii du code des Marchés Publics, le candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou plusieurs opérateurs économiques pour justifier de ses propres capacités. Dans ce cas, il doit justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Tous les documents constituant, accompagnant, ou cités à l'appui de la candidature doivent être rédigés en français.

Les pièces accompagnant le dossier de candidature rédigées en langue étrangère seront néanmoins acceptées si elles sont accompagnées d'une traduction en langue française dont l'exactitude est certifiée par un traducteur expert auprès des tribunaux (soit auprès des tribunaux français, soit auprès des tribunaux du pays du candidat), et dont le nom et l'adresse seront indiquées.

Les candidats peuvent apporter une réponse sur support papier ou par voie électronique sur la plateforme www.eu-supply.com/siredom.asp. Ils devront disposer pour cela d'un certificat de signature électronique référencé dans la liste publiée à l'adresse : www.entreprises.minefe.gouv.fr/certificats/.

Les candidats ont la possibilité de se procurer le document de consultation par voie électronique. Le DCE est consultable et téléchargeable gratuitement sur le site : www.eu-supply.com/siredom.asp

Le règlement de consultation est téléchargeable directement à l'adresse mentionnée ci-dessus sans identification de l'opérateur économique.

En revanche, pour télécharger, les documents autres que le règlement de la consultation, les opérateurs économiques s'identifient . Ils indiquent le nom de la personne physique chargée de leur téléchargement ainsi qu'une adresse électronique permettant au pouvoir adjudicateur, le cas échéant d'établir de façon certaine une correspondance électronique avec l'opérateur économique concerné.

L'Évaluation du critère " Valeur technique de l'offre proposée " portera sur trois sous critères:

-Sous-Critère 1 : Organisation du service : 10 points

-Sous-Critère 2 : Sécurité - qualité : 10 points

-Sous-Critère 3 : Transmission d'information : 5 points.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 6 novembre 2008.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, F-78011 Versailles. E-mail : greffe.ta-versailles@juradm.fr. Tél. 01 39 20 54 00. URL : <http://www.ta-versailles.juradm.fr>. Fax 01 30 21 11 19.

VI.4.2) Introduction des recours :

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

VI.1) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE :

Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, F-78011 Versailles. E-mail : greffe.ta-versailles@juradm.fr. Tél. 01 39 20 54 00. URL : <http://www.ta-versailles.juradm.fr>. Fax 01 30 21 11 19.

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :

6 novembre 2008.